

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération : **2021-03-156**  
OBJET : **DENOMINATION DE VOIES : IMPASSE LA VIGNE DE LA BARRE**  
Nomenclature : **8.3.1**

<b>En exercice</b> : 29	Le quinze mars deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le cinq mars deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
<b>Présents</b> : 27	
<b>Pouvoirs</b> : 2	
<b>Absents</b> : 0	
<b>Votants</b> : 29	
Délibération comportant :	
Annexe : /	<b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

**Les membres ayant donné un pouvoir :**  
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE.

**Rapporteur** : Benjamin VACHET

Vu la présentation faite en commission Aménagement le 16 février 2021 ;

Il est exposé ce qui suit :

Suite aux sollicitations de plusieurs riverains demeurant chemin de la Barre, motivées par de nombreux incidents dus à l'absence de numérotation de voie (intervention des secours rendue difficile, distribution de courrier erronée...), il a été proposé de renommer l'impasse située au niveau du 16 chemin de la Barre.

La proposition ci-dessous a été faite aux membres de la commission Aménagement réunie le 16 février 2021 : Impasse la Vigne de la Barre.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- DE DENOMMER l'impasse située au niveau du 16 chemin de la Barre : Impasse La Vigne de la Barre**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 15 mars 2021  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
044.214402091-20210315-2021-03-156-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2021  
Date de réception préfecture : 17/03/2021